Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour

6211-19-025

Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour

Un projet d'une autre époque dont l'opportunité n'a pas été démontrée

Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Carole Dupuis, coordonnatrice générale et porte-parole Jacques Tétreault, coordonnateur général adjoint

Regroupement vigilance hydrocarbures Québec – RVHQ

Le 8 juillet 2016



TABLE DES MATIÈRES

LE REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC	2
INTRODUCTION	3
RISQUES DU PROJET	4
Sécurité vs accidents4	
Tremblements de terre et inondations4	
OPPORTUNITÉ DU PROJET	5
Doit-on aller vers Gaz Métro?5	
La mise en place de ce réservoir de 20 000 m3 et le plan de regazéification sont-ils nécessaires au regard des installations déjà présentes?6	
Faire autrement6	
Concordance avec les cibles de réduction des gaz à effet de serre du gouvernement du Québec8	
CONCLUSION	9
Annexe – Groupes citovens membres du RVHQ	

LE REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC

Le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) est le plus important mouvement citoyen engagé dans le dossier des hydrocarbures au Québec puisqu'il fédère plus de 130 comités de toutes les régions du Québec, mobilisés contre le développement de la filière pétrolière et gazière sous toutes ses formes et pour la mise en place d'un véritable plan de sortie de l'ère des énergies fossiles.

Mouvement de mobilisation citoyenne sans précédent dans l'histoire du Québec, le RVHQ a joué un rôle décisif dans la lutte contre l'extraction des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, à l'époque où il s'appelait encore Regroupement interrégional sur le gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent (RIGSVL). Des groupes d'opposition à l'exploitation des hydrocarbures en Gaspésie, à l'Île d'Anticosti et dans le golfe du Saint-Laurent ont grossi ses rangs au cours des dernières années, de même que plusieurs groupes préoccupés par le transit de pétrole de l'Ouest via le Québec par oléoducs, par trains et par navires. Le Regroupement continue à accueillir fréquemment de nouveaux comités qui se forment au fil des projets qui surgissent ici et là au Québec.

Les comités de base du RVHQ sont souverains et disposent de la plus complète liberté de pensée et d'action. Néanmoins, ce mémoire rend compte des points de vue du Comité de coordination du RVHQ, l'instance élue par l'assemblée générale des comités membres afin d'orchestrer les actions communes des groupes. Il témoigne donc d'un consensus au sein du Regroupement.

INTRODUCTION

Dans notre demande de tenue d'audiences du BAPE sur ce projet, nous disions : « Les diverses composantes de ce projet ne sont-elles pas beaucoup plus larges que le simple transport de gaz naturel liquéfié par une cinquantaine de camions citernes par semaine sur nos routes? Ne pas avoir la vision globale de ce projet de redémarrage d'une centrale qui a déjà été identifiée comme polluante au point de décider de la tenir fermée nous semble inconcevable. La notion de développement durable est extrêmement difficile à entrevoir si nous n'avons pas une vue globale du projet. »

Lors des trois séances d'information, nous avons pu poser nos questions. Nous avons eu des réponses, mais pas vraiment de justification pour la mise en place de ce projet.

Lors de ces audiences, nous avons beaucoup appris sur notre société d'État Hydro-Québec et sur le mandat que le gouvernement du Québec lui a donné. Notamment, nous avons constaté que les différentes divisions d'Hydro-Québec se comportent de façon autonome. Ainsi, le tarif soumis par Hydro-Québec Production pour subvenir aux besoins énergétiques des périodes de pointe au Québec démontre à nos yeux que cette division n'a ni le mandat ni la volonté de fournir cette énergie à Hydro-Québec Distribution. (DT1 Ligne 2095)

À preuve cette réponse de M. Lagrange à une question concernant la production de la centrale La Romaine :

« Donc, si on prend l'analogie de la centrale la Romaine, la question que vous posez, Monsieur le président, le mille cinq cents mégawatts (1 500 MW) que le producteur va avoir avec la mise en service de ces quatre centrales là, le producteur va la valoriser dans le marché qui sera le plus payant pour lui. Il n'a aucune obligation de nous vendre cette puissance-là à nous, le distributeur. La façon que ça fonctionne, lorsque le distributeur a des besoins en puissance, il fait un appel d'offres pour aller capter ces besoins-là. Et les différents producteurs qui sont présents sur le marché, Énergie Brookfield, Hydro-Québec, les interconnexions avec les réseaux voisins soumissionnent pour l'obtention du contrat, mais personne n'a l'obligation de soumettre. Si le producteur peut valoriser davantage sa production en vendant sa puissance aux États-Unis, il va le faire. » (DT1 ligne 1595 et autres)

Dans cette optique, le projet à l'étude dans le cadre de ces audiences ne nous étonne plus. Nous n'en croyons pas moins qu'il s'agit d'un projet éminemment contestable et c'est ce que nous tenterons de démontrer dans les pages qui suivent.

Notre mémoire ne s'attardera pas aux détails techniques du projet car notre rôle est de présenter un point de vue citoyen et non un point de vue d'experts. Toutefois, nous ne pouvons qu'émettre des réserves sur certaines des affirmations des experts interrogés par la Commission. En voici deux exemples.

Sécurité vs accidents

Lorsque le promoteur affirme que « Depuis le début de ses activités de livraison de GNL, en 2011, Gaz Métro a procédé à plus de 4000 transports de GNL par camions et aucun incident significatif lié à un déversement n'est survenu » (DA3.3, nous sommes méfiants.

Il est en effet fort commode que ce produit s'évapore dans l'atmosphère sans dégager d'odeurs ni de couleurs. Il pourrait donc y avoir une multitude de fuites aux divers stades de compression du gaz ou de regazéification ou même lors du transport, sans que ces incidents soient nécessairement déclarés.

Les fuites de gaz naturel, composé à 95 % de méthane, causent des dommages majeurs à l'environnement si on tient compte de la contribution du méthane au réchauffement climatique en tant que GES beaucoup plus puissant que le CO₂. Mais comme la définition d'accident inclut une atteinte aux personnes directement ou au matériel en cause (DT2 ligne 2700), nous comprenons l'affirmation du promoteur à l'effet qu'il n'y a eu aucun accident depuis 2011.

Tremblements de terre et inondations

Ici encore, nous sommes sceptiques en ce qui concerne les données soumises au BAPE. Dans le document déposé, on se borne à donner les spécifications relatives aux tremblements de terre en ce qui concerne les installations d'un réservoir de GNL. On précise laconiquement qu'« Une étude géotechnique et sismique permettra de confirmer les niveaux applicables pour la conception des installations », sans donner plus de détails. Or, lors de la COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST – SECTION QUÉBÉCOISE, il a été mentionné par M. Charles Coocoo qu'en 1663, un immense tremblement de terre s'est produit au Québec dans la région de la Mauricie et que le territoire en avait été fortement affecté (DT4, ligne 2450).

Nous convenons que des tremblements de terre de cette envergure ne se produisent pas souvent. Ils font tout de même partie du décor de cette région. Il nous semble donc un peu cavalier de nier toute possibilité de tremblement de terre suffisamment important pour mettre en péril les installations prévues.

Il en va de même en ce qui concerne les inondations. On mentionne dans le document de présentation : «L'emplacement du projet, qui se trouve à 1,7 km du fleuve Saint-Laurent, ne se trouve pas dans la plaine d'inondation du fleuve Saint-Laurent. » On ne fait aucune référence à l'altitude du terrain où serait érigé le projet. De plus, le promoteur ne semble pas tenir compte des changements climatiques en cours et qui pourraient faire augmenter le niveau des eaux du fleuve Saint-Laurent à l'instar de tous les cours d'eau de la planète.

OPPORTUNITÉ DU PROJET

Lors des audiences, plusieurs questions ont été soulevées en ce qui concerne la pertinence de remettre en fonction la centrale de TransCanada comme étant la meilleure solution à la demande de fourniture en période de pointe. Nous croyons qu'Hydro-Québec a erré dans sa décision de remettre cette centrale en fonction.

Distinguons ici trois facettes de cette question. D'abord le fournisseur de cette énergie. Doit-on aller vers le promoteur Gaz Métro ou ne devrait-on pas se servir d'Hydro-Québec Production? Deuxièmement, la mise en place de ce réservoir de 20 000 m³ et le plan de regazéification sont-ils nécessaires au regard des installations déjà présentes? Finalement, pourrait-on faire autrement en éduquant la population et en favorisant l'économie d'énergie plutôt que de fournir des solutions éphémères à une croissance effrénée de la demande?

Doit-on aller vers Gaz Métro?

En réponse à une question, M. Lagrange d'Hydro-Québec a affirmé que les contribuables québécois économiseraient près de 500 millions de dollars en choisissant la soumission de Gaz Métro plutôt que d'acheter la puissance supplémentaire sur le marché – ce calcul étant fondé sur le prix demandé par Hydro-Québec Production lors d'un appel d'offres récent. En effet, à raison de 55 \$/KW plutôt que de 106 \$/KW, la différence au bout de vingt ans serait de 500 millions de dollars pour 500 MW, mais nous ne connaissons toutefois pas le prix futur d'une telle offre de puissance en période de pointe. Du même souffle, M. Lagrange a indiqué qu'en plus de ces tarifs cités, il fallait ajouter le prix de l'électron pour Hydro-Québec et le prix de la molécule pour Gaz Métro. Nous connaissons approximativement le prix auquel Hydro-Québec vend son électricité à l'extérieur de notre province, mais par contre aucune indication n'est ressortie au sujet du prix supplémentaire que nous devrions payer pour la molécule de méthane fournie par Gaz Métro. Nous ne sommes donc pas en mesure de savoir si l'économie réelle serait bien de 500 millions de dollars.

Tout récemment, la Régie de l'Énergie a renversé la décision d'Hydro-Québec de donner ce contrat à Gaz Métro car Hydro-Québec aurait dû aller en appel d'offres public afin d'avoir le meilleur soumissionnaire possible. C'est tout dire sur la fiabilité de cette décision d'aller vers Gaz Métro et la centrale au gaz de TransCanada comme énergie de pointe hivernale.

La mise en place de ce réservoir de 20 000 m3 et le plan de regazéification sont-ils nécessaires au regard des installations déjà présentes?

Lors de la construction de la centrale de TransCanada, Gaz Métro avait été approché afin d'être le fournisseur en gaz de la dite centrale. Gaz Métro étant pour ainsi dire le distributeur unique de gaz naturel au Québec, il ne pouvait en être autrement. La société avait donc procédé à l'installation d'un pipeline pouvant assurer le fonctionnement total de la centrale. Lors des audiences, il a été mentionné qu'actuellement ce pipeline est utilisé à environ 70 % de sa capacité.

À la suite d'une question sur la possibilité d'utiliser le 30 % résiduel, il a été répondu que Gaz Métro ne pouvait pas réserver ce résiduel à moins qu'Hydro-Québec ne le réserve pour toute l'année. Gaz Métro se réserverait ainsi la possibilité d'approvisionner d'éventuels clients dans le parc industriel de Bécancour.

Il a malheureusement été impossible de savoir combien coûterait cette « réservation » annuelle de la capacité résiduelle du pipeline.

Faire autrement

Les porte-paroles d'Hydro-Québec ont indiqué lors des audiences que les prévisions d'augmentation de puissance sont de l'ordre de 0,7 % par an à l'horizon 2014-2023 (DT1 lignes 1535 et 4295). Ils ont aussi précisé qu'Hydro-Québec met en place des programmes d'efficacité énergétique et des projets de délestage occasionnel pour certains secteurs mais que tous ces projets ne suffiront pas à combler l'augmentation de la demande énergétique, surtout lors des périodes de pointe hivernales.

Nous sommes d'avis qu'il n'a aucunement été démontré lors des audiences qu'il serait impossible de subvenir aux besoins de pointe sans utiliser la centrale de Bécancour. Voici quelques exemples des avenues qui ne nous semblent pas avoir reçu l'attention nécessaire pour obtenir l'assurance de trouver la solution la plus judicieuse possible.

 La mise en service de la centrale La Romaine – Cette centrale ne serait-elle pas en mesure de combler facilement la hausse de la demande de pointe? Le Gouvernement du Québec est-il cohérent et sert-il vraiment l'intérêt de la société québécoise quand il encourage Hydro-Québec Production à privilégier les marchés extérieurs plutôt qu'à répondre d'abord aux besoins des Québécois qui paient les infrastructures? Le porte-parole d'Hydro-Québec a indiqué qu'aucune analyse de ce genre n'a été effectuée, ce qui représente une lacune évidente dans l'analyse coûts-bénéfices du projet.

- Les programmes d'efficacité énergétique et de gestion de la demande de pointe – Nous sommes d'avis que si les programmes actuels ne suffisent pas, il faut en faire davantage. Il faut oser et mettre sur la table des projets novateurs en misant sur tous les leviers disponibles : programmes incitatifs, tarification etc.
- Réglementation Les propos du promoteur ont révélé que la gestion de la demande d'électricité se fait en silos : Hydro-Québec serait laissée à ellemême pour face au défi de répondre à la demande de pointe, sans égard pour la politique énergétique ou les cibles de réduction des émissions de GES du Québec, dirait-on, alors que le Gouvernement du Québec ne semble pas songer à utiliser son pouvoir de réglementation pour freiner la hausse de la demande. Une révision du code du bâtiment et l'imposition de normes strictes d'efficacité énergétique pour les constructions neuves sont deux bons exemples des gestes que le gouvernement devrait envisager, étant donné qu'une bonne partie de la hausse de la demande provient de la croissance du parc résidentiel.
- Éducation Il faut aussi faire de l'éducation et expliquer aux Québécoises et Québécois qu'en période de grande demande énergétique, nous devons ralentir notre consommation. Ce n'est pas si compliqué que cela de faire comprendre le bon sens aux citoyens!

Les audiences nous ont convaincus que les avenues de ce type n'ont pas été analysées suffisamment, ou en tout cas n'ont pas été analysées dans une optique globale où les critères de décision seraient les coûts et les retombées globales pour la société québécoise, en termes économiques et environnementaux, plutôt que la rentabilité individuelle de chacune des divisions d'Hydro-Québec.

Par ailleurs, les chiffres semblent démontrer que l'utilisation de la centrale de Bécancour ne serait qu'une solution très éphémère puisqu'elle fournirait 500 mégawatts en période de pointe, alors que la hausse prévue de la demande est de 0,7 % par an. Or, 0,7 % de la puissance totale en pointe d'environ 40 000 MW (DT3 ligne 3235) = 280 MW. Si ces chiffres sont exacts, Hydro-Québec devrait donc trouver de nouvelles solutions pour faire face à la demande de pointe après deux ans seulement. La société d'état se propose-t-elle de nous annoncer la construction d'une nouvelle centrale au gaz tous les deux ans?

Concordance avec les cibles de réduction des gaz à effet de serre du gouvernement du Québec

Lorsque le gouvernement a annoncé les cibles de réduction de GES qu'il s'était données pour l'horizon 2030 et 2050, nous étions très heureux. Par contre, voyant qu'il n'y avait aucun plan précis pour atteindre ces cibles, nous sommes devenus perplexes. Entre autres, les annonces successives des projets de compagnies venant s'installer au Québec pour liquéfier du gaz naturel nous ont fortement interpellés. La facilitation du développement des projets pétroliers à Gaspé et Anticosti via le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ont ajouté une couche de scepticisme. Récemment, le dépôt du projet de loi sur les hydrocarbures inclus dans le projet de loi 106 est venu confirmer, selon nous, le fait que le Québec n'atteindra jamais ses cibles.

Comment peut-on affirmer vouloir réduire les émissions de gaz à effet de serre en développant des projets de ce type? La remise en service d'une centrale thermique, même de façon sporadique, ne peut qu'ajouter au bilan des GES de la province. Le fait que le gaz produise moins de GES que le mazout quand il est consumé n'en fait pas pour autant un combustible désirable car les fuites de méthane, du forage à la combustion ainsi qu'après l'abandon des puits, contribuent massivement au réchauffement planétaire.

Les questions soulevées sur la provenance du gaz lors des audiences et les réponses du promoteur en disent long sur le mystère que l'industrie souhaite laisser planer sur la nature du gaz brûlé au Canada. Le gaz de schiste extrait à l'aide de la technique de fracturation produit autant de GES que le charbon, comme l'ont démontré les études fournies lors des audiences du BAPE sur le développement potentiel de l'industrie des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent. Ce n'est pas pour rien que le promoteur s'est embourbé dans des déclarations nébuleuses sur la provenance du gaz lors des présentes audiences. Nous avons pu convenir d'un pourcentage de 40 % de non conventionnel et 60 % de conventionnel (DT1 lignes 1375 à 1445). La réalité peut tout à fait être bien différente sur le marché. Mais même en acceptant ces pourcentages comme étant véridiques, nous sommes forcés de conclure que la mise en service de la centrale au gaz de TransCanada ajouterait des volumes substantiels de GES dans l'atmosphère et contrecarrerait beaucoup d'autres efforts dans d'autres secteurs.

Nous sommes d'avis que le promoteur :

- n'a pas démontré la nécessité ni l'opportunité de remettre en fonction la centrale au gaz de TransCanada à Bécancour afin de répondre aux besoins d'électricité en période de pointe hivernale;
- n'a pas démontré qu'il n'y a pas d'autres manières, plus avantageuses pour la société québécoise, de répondre à ces besoins de pointe;
- n'a pas démontré qu'il n'existe pas des manières avantageuses de diminuer les besoins de pointe ou de freiner la hausse des besoins de pointe plutôt que de fournir un apport supplémentaire en énergie pendant les grands froids hivernaux.

Nous sommes aussi d'avis que le gouvernement :

 doit assumer ses responsabilités en cette matière en utilisant des programmes incitatifs, la réglementation et les campagnes de sensibilisation pour freiner la consommation d'électricité et atténuer la demande en pointe (sans avoir recours aux hydrocarbures, évidemment).

Les besoins liés à la croissance démographique pourraient très bien être comblés par des normes de construction beaucoup plus ambitieuses au niveau de l'isolation des maisons et de l'installation systématique de systèmes de chauffage à haute efficacité environnementale tels la géothermie et les panneaux solaires. Pourquoi ne pas encourager l'autogestion énergétique par la subvention de tels systèmes? Plusieurs techniques de construction ne sont pas mises de l'avant au Québec car nous nous enfermons dans nos vieilles habitudes de consommation et de développements domiciliaires afin de maximiser le nombre de maisons dans un développement dans le but de recueillir un maximum de revenus en taxes foncières. Le chauffage solaire passif, l'orientation des bâtiments en fonction de l'ensoleillement et des vents dominants sont des solutions peu coûteuses et très efficaces.

Si les programmes du gouvernement et d'Hydro-Québec en ce sens ne sont pas suffisants actuellement, il faut en ajouter et modifier la réglementation afin d'imposer des normes d'efficacité énergétique qui assureront l'essor de techniques absentes actuellement du décor québécois.

Nous demeurons convaincus que l'avenir est dans l'économie d'énergie et dans les énergies renouvelables – et non dans l'intensification de l'utilisation du gaz naturel qui est de plus en plus produit avec des techniques désastreuses pour l'environnement. Le GNL est un hydrocarbure, ne l'oublions jamais.

Annexe - Groupes citoyens membres du RVHQ

Action Environnement Basses-Laurentides

Alerte Pétrole Rive-Sud Citoyens au courant

Comité de citoyens responsables de Bécancour

Comité de vigilance citoyenne Sécu-Rail (Lac-Mégantic)

Comité des Citoyens et Citoyennes pour la Protection de

l'Environnement Maskoutain

Comité Environnement Saint-Césaire

Comité Environnement Vert-Plus (Pointe à la Croix)

Comité Gaz de schiste Acton Vale Comité Gaz de schiste Beauceville Comité Gaz de schiste Béthanie Comité Gaz de schiste Boucherville Comité Gaz de schiste Calixa-Lavallée

Comité Gaz de schiste Calixa-Lavallee

Comité Gaz de schiste Deschaillons Comité Gaz de schiste Drummondville Comité Gaz de schiste Fortierville

Comité Gaz de schiste Joly

Comité Gaz de schiste L'Avenir

Comité Gaz de schiste La Présentation Comité Gaz de schiste Lac-Etchemin

Comité Gaz de schiste Lefebvre Comité Gaz de schiste Lemieux

Comité Gaz de schiste Lotbinière

Comité Gaz de schiste Manseau Comité Gaz de schiste Maricourt Comité Gaz de schiste Melbourne

Comité Gaz de schiste Mont-Saint-Hilaire

Comité Gaz de schiste Nicolet Comité Gaz de schiste Ormstown Comité Gaz de schiste Otterburn Park Comité Gaz de schiste Parisville

Comité Gaz de schiste Pintendre Comité Gaz de schiste Québec Comité Gaz de schiste Richelieu Comité Gaz de schiste Roxton Falls Comité Gaz de schiste Saint-Alfred

Comité Gaz de schiste Saint-Amable

Comité Gaz de schiste Saint-Antoine-sur-Richelieu

Comité Gaz de schiste Saint-Apollinaire
Comité Gaz de schiste Saint-Basile-le-Grand
Comité Gaz de schiste Saint-Denis-de-Brompton
Comité Gaz de schiste Saint-Edmond-de-Grantham
Comité Gaz de schiste Saint-Édouard-de-Lotbinière
Comité Gaz de schiste Saint-Édouard-de-Napierville

Comité Gaz de schiste Saint-Gédéon Comité Gaz de schiste Saint-Georges Comité Gaz de schiste Saint-Guillaume

Comité Gaz de schiste Saint-Honoré-de-Shenley

Comité Gaz de schiste Saint-Hugues

Comité Gaz de schiste Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville Comité Gaz de schiste Saint-Joachim-de-Shefford

Comité Gaz de schiste Saint-Jude

Comité Gaz de schiste Saint-Léonard-d'Aston

Comité Gaz de schiste Saint-Liboire

Comité Gaz de schiste Saint-Louis-de-Blandford Comité Gaz de schiste Saint-Louis-de-Ravignan

Comité Gaz de schiste Saint-Lucien Comité Gaz de schiste Saint-Ludger

Comité Gaz de schiste Saint-Marc-sur-Richelieu

Comité Gaz de schiste Saint-Martin

Comité Gaz de schiste Saint-Nazaire-d'Acton

Comité Gaz de schiste Saint-Ours

Comité Gaz de schiste Saint-Pie-de-Guire Comité Gaz de schiste Saint-Pierre-les-Becquets

Comité Gaz de schiste Saint-Robert

Comité Gaz de schiste Saint-Roch-de-Richelieu

Comité Gaz de schiste Saint-Sylvère

Comité Gaz de schiste Saint-Théodore-d'Acton

Comité Gaz de schiste Saint-Théophile

Comité Gaz de schiste Saint-Valérien-de-Milton

Comité Gaz de schiste Saint-Zacharie

Comité Gaz de schiste Sainte-Agathe-de-Lotbinière Comité Gaz de schiste Sainte-Angèle-de-Monnoir Comité Gaz de schiste Sainte-Anne-du-Sault Comité Gaz de schiste Sainte-Aurélie

Comité Gaz de schiste Sainte-Christine Comité Gaz de schiste Sainte-Julie Comité Gaz de schiste Sainte-Justine

Comité Gaz de schiste Sainte-Marie-de-Blandford Comité Gaz de schiste Sainte-Sophie-de-Lévrard Comité Gaz de schiste Sainte-Victoire-de-Sorel Comité Gaz de schiste Suroît (Région du)

Comité Gaz de schiste Ulverton
Comité Gaz de schiste Val-Alain
Comité Gaz de schiste Varennes
Comité Gaz de schiste Verchères
Comité Gaz de schiste Victoriaville
Comité Gaz de schiste Villeroy
Comité Gaz de schiste Wickham
Comité Gaz de schiste Yamaska
Convoi-citoyen (membre du RVHQ)

Comité Vigilance hydrocarbures Anticosti Comité Vigilance hydrocarbures Batiscan Comité Vigilance hydrocarbures Brandon Comité Vigilance hydrocarbures Champlain)
Comité Vigilance hydrocarbures Durham-Sud
Comité Vigilance hydrocarbures L'Assomption
Comité Vigilance hydrocarbures L'Épiphanie
Comité Vigilance hydrocarbures Lanoraie
Comité Vigilance hydrocarbures Lavaltrie
Comité Vigilance hydrocarbures les Îles Berthier
Comité Vigilance hydrocarbures Maskinongé

Comité Vigilance hydrocarbures Montréal
Comité Vigilance hydrocarbures Repentigny
Comité Vigilance hydrocarbures Saint-Barthélémy
Comité Vigilance hydrocarbures Saint-Bonaventure

Comité Vigilance hydrocarbures Saint-Côme Comité Vigilance hydrocarbures Saint-Cuthbert

Comité Vigilance hydrocarbures Saint-Gabriel-de-Brandon Comité Vigilance hydrocarbures Saint-Ignace-de-Loyola

Comité Vigilance hydrocarbures Saint-Maurice Comité Vigilance hydrocarbures Saint-Norbert Comité Vigilance hydrocarbures Saint-Stanislas Comité Vigilance hydrocarbures Saint-Sulpice Comité Vigilance hydrocarbures Sainte-Anne-de-la-

Pérade

Comité Vigilance hydrocarbures Sainte-Geneviève-de-

Batiscan

Comité Vigilance hydrocarbures Sainte-Geneviève-de-

Berthier

Comité Vigilance hydrocarbures Sainte-Rose Comité Vigilance hydrocarbures Trois-Rivières Ensemble pour un Avenir Durable du Grand Gaspé

NON à une marée noire dans le St-Laurent

Oléoduc Laval en amont (OLEA)

Pétroliques Anonymes

Regroupement citoyen contre les bitumineux

Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie Stop Oléoduc Bellechasse et Lévis Stop Oléoduc Capitale nationale Stop Oléoduc Île d'Orléans Stop Oléoduc Kamouraska Stop Oléoduc Montmagny-L'Islet

Stop Oléoduc Portneuf Saint-Augustin